

N° 89-654-X2014003 au catalogue
ISBN 978-0-660-22720-7

L'Enquête canadienne sur l'incapacité, 2012

Les troubles d'apprentissage chez les Canadiens âgés de 15 ans et plus, 2012

par Christine Bizier, Matthew Till et Gradon Nicholls

Date de diffusion : le 3 décembre 2014

Date de correction : le 20 juillet 2015



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à infostats@statcan.gc.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros sans frais suivants :

- | | |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur | 1-877-287-4369 |

Programme des services de dépôt

- | | |
|-----------------------------|----------------|
| • Service de renseignements | 1-800-635-7943 |
| • Télécopieur | 1-800-565-7757 |

Comment accéder à ce produit

Le produit n° 89-654-X au catalogue est disponible gratuitement sous format électronique. Pour obtenir un exemplaire, il suffit de visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca et de parcourir par « Ressource clé » > « Publications ».

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « À propos de nous » > « Notre organisme » > « Offrir des services aux Canadiens ».

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2014

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'entente de licence ouverte de Statistique Canada (<http://www.statcan.gc.ca/reference/copyright-droit-auteur-fra.htm>).

This publication is also available in English.

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, ses entreprises, ses administrations et les autres établissements. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Signes conventionnels

Les signes conventionnels suivants sont employés dans les publications de Statistique Canada :

- . indisponible pour toute période de référence
- .. indisponible pour une période de référence précise
- ... n'ayant pas lieu de figurer
- 0 zéro absolu ou valeur arrondie à zéro
- 0^s valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie
- ^p provisoire
- ^r révisé
- X confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*
- E à utiliser avec prudence
- F trop peu fiable pour être publié
- * valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,05$)

Avis de correction

Date de correction : 20 juillet 2015

Des corrections ont été apportées à ce produit.

Veuillez prendre note des changements qui suivent.

Par suite d'erreurs d'arrondissement, les données suivantes ont été corrigées :

- Les chiffres liés à la dextérité, à la vision et aux troubles du développement et le pourcentage lié à la vision au tableau 1;
- Les pourcentages concernant la mémoire (15 à 24 ans) et les cas d'incapacité liée à la santé mentale (65 ans et plus) au graphique 2;
- Le pourcentage d'adultes ayant un diplôme d'études secondaires et un trouble d'apprentissage au graphique 3;
- Les pourcentages figurant dans les sections « Incidence de l'incapacité sur les expériences scolaires », « Aides éducationnelles et services éducatifs » et « Revenu personnel des adultes en âge de travailler »;
- Tous les pourcentages figurant au tableau 2;
- Les pourcentages liés au logiciel spécialisé reçu et au matériel d'enregistrement ou appareil portable de prise de notes non reçu au graphique 4;
- Les pourcentages d'adultes de 25 à 34 ans et de 55 à 64 ans ayant un trouble d'apprentissage au graphique 5;
- Les pourcentages liés aux problèmes d'accessibilité et au manque de transport adapté au graphique 6.

Nous avons également corrigé les valeurs médianes du revenu figurant dans la section « Revenu personnel des adultes en âge de travailler » de façon à inclure les valeurs négatives et nulles.

Nous regrettons les inconvénients que cette situation peut avoir causés.

Les troubles d'apprentissage chez les Canadiens âgés de 15 ans et plus, 2012

Les résultats figurant dans ce feuillet d'information proviennent de l'Enquête canadienne sur l'incapacité (ECI) de 2012, qui visait les personnes de 15 ans et plus vivant dans des logements privés et qui présentaient des limitations d'activités au moment de l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011.

Dans le cadre de l'ECI, un répondant est considéré avoir une incapacité non seulement s'il a déclaré une difficulté ou une limitation fonctionnelle attribuable à une condition ou à un problème de santé à long terme, mais aussi s'il a indiqué être limité dans ses activités quotidiennes en raison de sa condition. L'annexe A renferme la définition des troubles d'apprentissage selon l'ECI.

Fait à noter, les personnes vivant en établissement, y compris les établissements de soins pour bénéficiaires internes, n'étaient pas visées par l'ECI de 2012. Pour obtenir d'autres renseignements, veuillez consulter la publication *Enquête canadienne sur l'incapacité, 2012 : Guide des concepts et méthodes*, produit n° 89-654-X2014001 au catalogue.

Selon l'Enquête canadienne sur l'incapacité (ECI) de 2012, 3 775 900 Canadiens âgés de 15 ans et plus ont déclaré avoir un type quelconque d'incapacité, ce qui représente 13,7 % de la population adulte. Environ 622 300 adultes (2,3 %) ont indiqué avoir un trouble d'apprentissage (tableau 1). Les problèmes d'apprentissage sous-jacents les plus souvent mentionnés étaient le trouble déficitaire de l'attention (TDA), le trouble déficitaire de l'attention avec hyperactivité (TDAH) et d'autres troubles du développement liés aux aptitudes scolaires¹.

Tableau 1
Prévalence des incapacités selon le type, personnes âgées de 15 ans et plus, Canada, 2012

Type d'incapacité	Population	Pourcentage
Total des incapacités	3 775 900	13,7
Liée à la douleur	2 664 200	9,7
Flexibilité	2 078 000	7,6
Mobilité	1 971 800	7,2
Liée à la santé mentale	1 059 600	3,9
Dextérité	953 100	3,5
Ouïe	874 600	3,2
Vision	756 300	2,8
Mémoire	628 200	2,3
Apprentissage	622 300	2,3
Développement	160 500	0,6
Inconnue	79 500	0,3

Note : Certaines personnes peuvent avoir plus d'un type d'incapacité; par conséquent, la somme de tous les types d'incapacités pris individuellement est supérieure au « total des incapacités ».

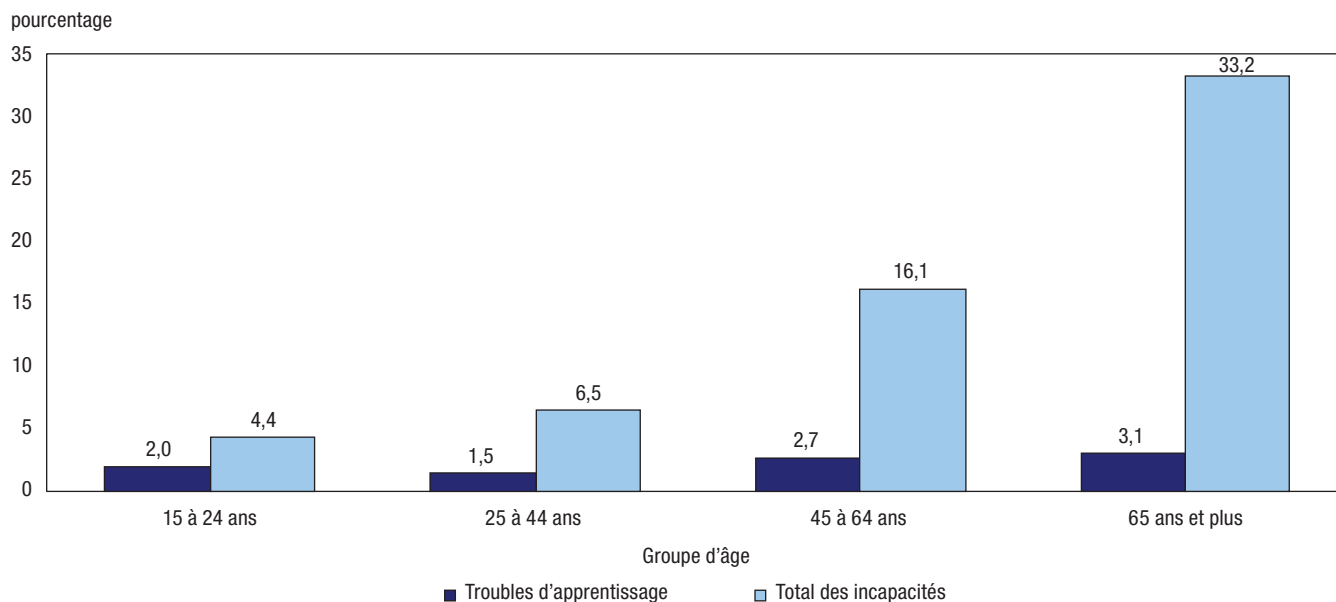
Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2012.

Comme le démontre le graphique 1, la prévalence des troubles d'apprentissage en tant que proportion de l'ensemble des incapacités diminue en fonction de l'âge. Parmi les personnes de 15 à 24 ans, 4,4 % d'entre elles ont mentionné avoir un type d'incapacité, et près de la moitié (2,0 %) ont déclaré un trouble d'apprentissage.

Les taux des troubles d'apprentissage chez les hommes et les femmes n'étaient pas significativement différents.

¹ Comprend les problèmes tels que la dyslexie, la dyscalculie, la dysgraphie et l'aphasie développementale (<http://www.icd10data.com/ICD10CM/Codes/F01-F99/F80-F89/F81-/F81.9>).

Graphique 1
Prévalence des troubles d'apprentissage et total des incapacités selon le groupe d'âge, personnes âgées de 15 ans et plus, Canada, 2012



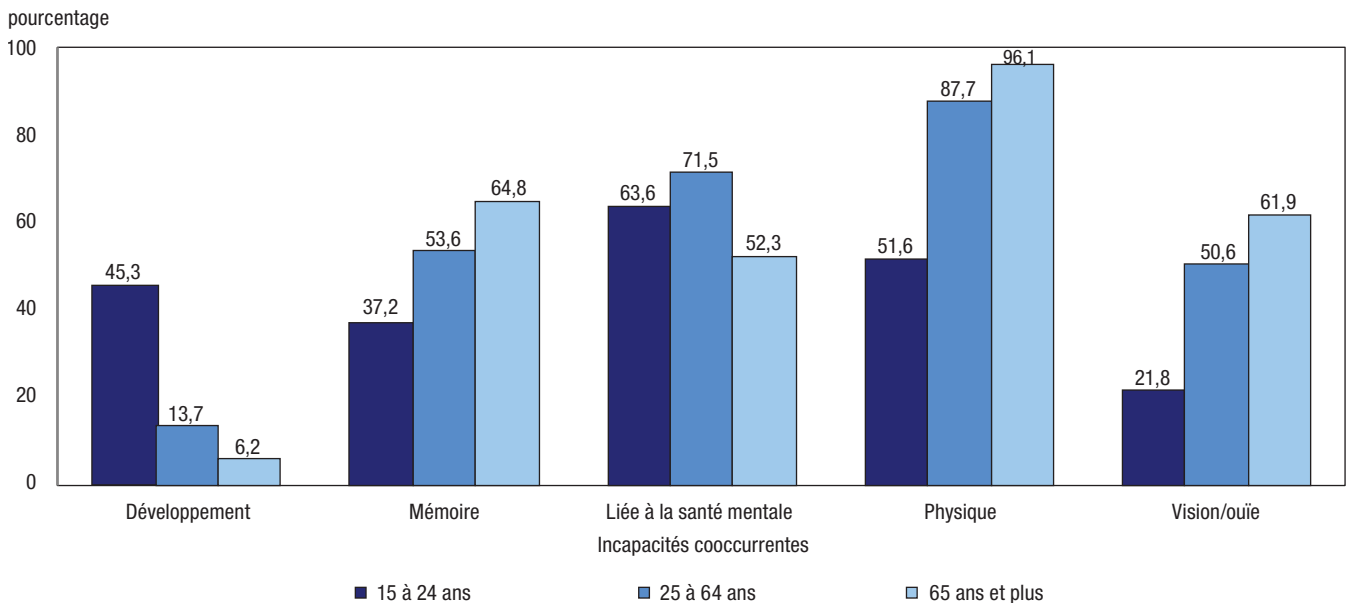
Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2012.

Incapacités multiples

Les troubles d'apprentissage accompagnaient souvent d'autres types d'incapacités; 96,3 % des répondants ayant déclaré un trouble d'apprentissage ont aussi mentionné avoir au moins un autre type d'incapacité.

Le profil de cooccurrence variait selon le groupe d'âge. Les cas d'incapacité liée à la santé mentale présentaient le taux de cooccurrence le plus élevé chez les adultes de 15 à 24 ans ayant un trouble d'apprentissage, alors que pour les cas d'incapacité physique, le plus haut taux de cooccurrence était observé chez les personnes âgées de 25 ans et plus.

Graphique 2
Prévalence des types d'incapacités cooccurrentes chez les adultes ayant un trouble d'apprentissage, selon le groupe d'âge, personnes âgées de 15 ans et plus, Canada, 2012



Note : L'incapacité physique comprend la mobilité, la flexibilité, la dextérité et l'incapacité liée à la douleur.

Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2012.

Études

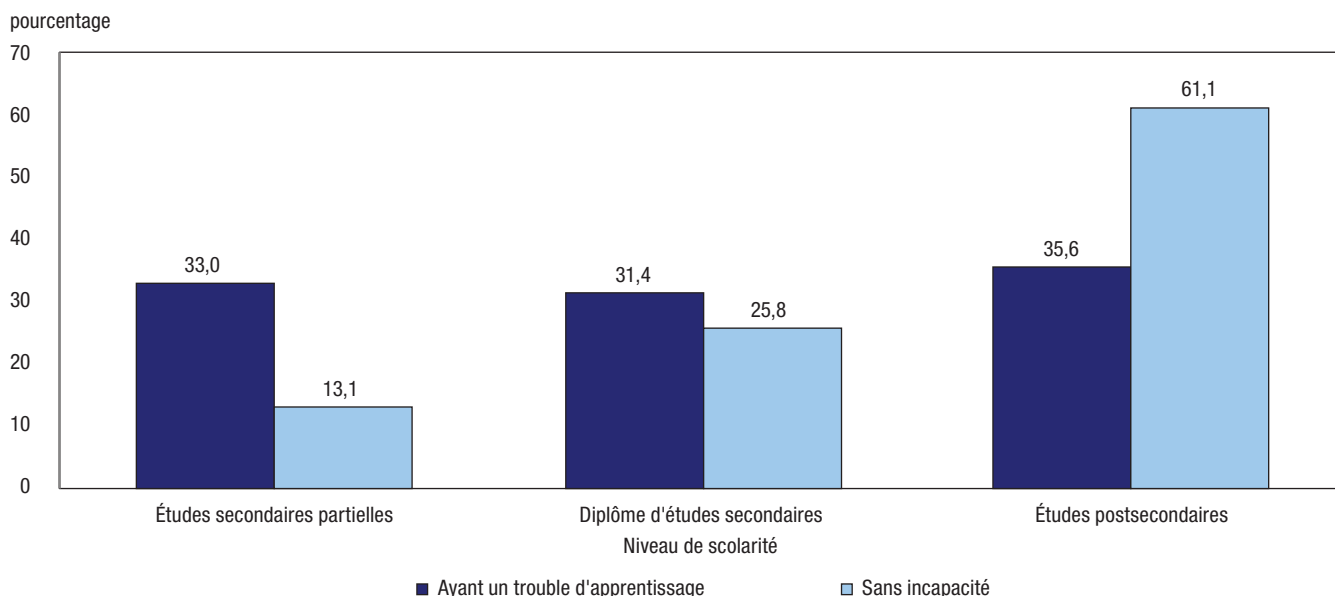
Niveau de scolarité

Les adultes ayant un trouble d'apprentissage² affichaient en général un niveau de scolarité moins élevé que celui des personnes sans incapacité. Parmi les personnes âgées de 15 à 64 ans qui n'étaient pas aux études, les adultes ayant déclaré un trouble d'apprentissage étaient plus susceptibles que ceux sans incapacité de ne pas avoir de diplôme d'études secondaires (33,0 % contre 13,1 %). Ils étaient également beaucoup moins enclins à avoir obtenu un titre d'études postsecondaires³ (35,6 % contre 61,1 %).

² Il convient de noter que 96,3 % des personnes ayant déclaré un trouble d'apprentissage ont également mentionné avoir au moins un autre type d'incapacité.

³ Les études postsecondaires comprennent les certificats d'écoles de métiers, les diplômes d'études collégiales, les certificats universitaires inférieurs au baccalauréat et les grades universitaires.

Graphique 3
Proportion d'adultes ayant un trouble d'apprentissage par rapport à ceux sans incapacité, selon le niveau de scolarité le plus élevé, personnes âgées de 15 à 64 ans, Canada, 2012



Notes : N'inclut pas les personnes qui étaient encore aux études. Les études postsecondaires comprennent les certificats d'écoles de métiers, les diplômes d'études collégiales, les certificats universitaires inférieurs au baccalauréat et les grades universitaires.

Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2012.

Incidence de l'incapacité sur les expériences scolaires

Parmi les adultes ayant un trouble d'apprentissage âgés de 15 ans et plus qui étaient aux études ou qui l'avaient été récemment (98,0 %), la quasi-totalité d'entre eux avait mentionné que leur incapacité avait une incidence directe sur leurs expériences scolaires⁴. Les répercussions les plus fréquemment déclarées par les personnes ayant un trouble d'apprentissage étaient les suivantes : il leur fallait plus de temps pour obtenir leur niveau de scolarité actuel, elles s'étaient inscrites à moins de cours ou elles devaient modifier leur choix de cours ou de carrière. En outre, de nombreux répondants ont signalé des difficultés sociales, notamment le fait qu'on les avait exclus ou tenus à l'écart à l'école en raison de leur incapacité et qu'ils avaient été victimes d'intimidation (tableau 2).

Tableau 2
Incidence de l'incapacité sur les expériences scolaires des adultes ayant un trouble d'apprentissage, personnes âgées de 15 ans et plus, Canada, 2012

Incidence de l'incapacité	Pourcentage
A pris plus de temps pour obtenir le niveau de scolarité en raison de son incapacité	64,6
S'est inscrit à moins de cours en raison de son incapacité	63,5
Son incapacité a influé sur son choix de cours ou de carrière	63,4
A été exclu ou tenu à l'écart à l'école en raison de son incapacité	57,5
Intimidé à l'école en raison de son incapacité	49,8
Changement de son orientation scolaire en raison de son incapacité	49,0
Études interrompues en raison de son incapacité	47,4
A suivi des cours spéciaux dans une école ordinaire	47,2
Arrêt des études en raison de son incapacité	41,4

Note : Comprend les personnes actuellement aux études ou qui étaient aux études au cours des cinq dernières années et qui avaient une incapacité au cours de leurs études.

Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2012.

⁴ Veuillez noter que ces répondants peuvent présenter des incapacités multiples, et qu'ainsi leurs expériences scolaires peuvent être attribuables à différentes combinaisons de ces incapacités.

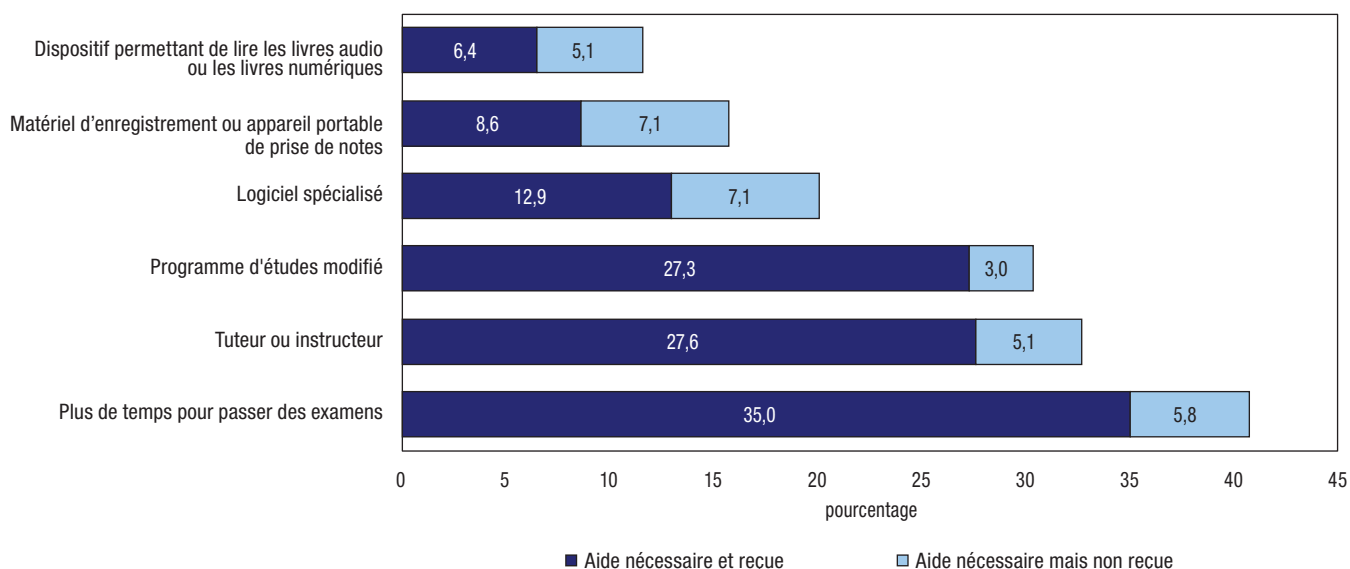
Aides éducationnelles et services éducatifs

Plus de la moitié (51,4 %) des adultes ayant un trouble d'apprentissage âgés de 15 ans et plus qui avaient fréquenté une école récemment avaient besoin d'une certaine forme d'aide éducationnelle ou de services d'éducation spécialisée. Parmi ces adultes, 93,9 % ont mentionné qu'au moins une partie de leurs besoins avaient été satisfaits, alors que 6,1 % ont indiqué que leurs besoins n'avaient pas été satisfaits.

Les mesures de soutien les plus souvent déclarées étaient les suivantes : plus de temps pour passer des examens (40,8 %) et l'aide d'un tuteur ou d'un instructeur (32,7 %); ces besoins particuliers étaient satisfaits en grande partie (graphique 4). Les mesures de soutien technologique, comme les logiciels spécialisés, le matériel d'enregistrement et les dispositifs permettant de lire des livres audio ou numériques, étaient moins susceptibles d'être requis. Toutefois, les adultes ayant un trouble d'apprentissage qui avaient déclaré avoir besoin de mesures de soutien technologique étaient moins susceptibles d'en recevoir. Par exemple, environ la moitié (56,0 %) des adultes ayant déclaré avoir besoin d'un dispositif permettant de lire des livres audio ou numériques avaient obtenu ce type d'aide.

Graphique 4

Besoins satisfaits et non satisfaits en matière d'éducation spécialisée chez les adultes ayant un trouble d'apprentissage qui fréquentent actuellement une école ou qui en ont fréquenté une récemment, personnes âgées de 15 ans et plus, Canada, 2012



Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2012.

Les répondants qui avaient un trouble d'apprentissage étaient également invités à répondre à des questions sur les aides et appareils spécifiques à leur trouble d'apprentissage, comme des ordinateurs à reconnaissance vocale. Environ 32,8 % ont indiqué qu'il leur fallait au moins un type d'aide à l'apprentissage et, parmi eux, 41,2 % ont déclaré que ce besoin n'était pas satisfait. La raison la plus fréquemment déclarée pour expliquer la non-satisfaction d'un besoin était le coût lié à l'aide ou à l'appareil; 71,6 % ont indiqué qu'il s'agissait de la principale raison pour laquelle leurs besoins n'étaient pas satisfaits.

Emploi

Situation d'activité

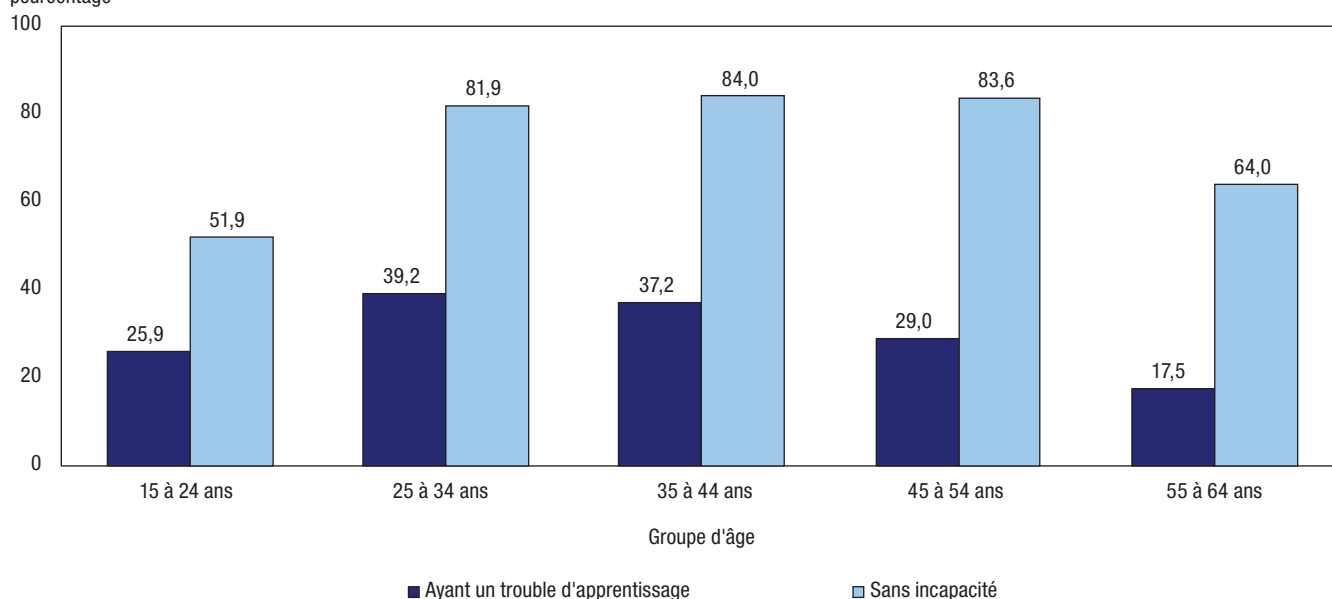
Plus de la moitié (63,5 %) des adultes de 15 à 64 ans ayant un trouble d'apprentissage⁵ étaient inactifs, et une autre proportion de 7,7 % était sans emploi.

Le taux d'emploi des adultes en âge de travailler (ceux de 15 à 64 ans) qui avaient un trouble d'apprentissage s'établissait à 28,8 %, c'est-à-dire moins de la moitié du taux d'emploi enregistré chez les répondants sans incapacité (73,6 %).

Graphique 5

Taux d'emploi des adultes ayant un trouble d'apprentissage et de ceux sans incapacité selon le groupe d'âge, personnes âgées de 15 à 64 ans, Canada, 2012

pourcentage



Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2012.

On observait de faibles taux d'emploi chez les adultes ayant un trouble d'apprentissage par rapport à ceux sans incapacité, et ce, pour tous les groupes d'âge (graphique 5). Cet écart était plus marqué chez les personnes faisant partie des groupes plus âgés.

Modifications nécessaires au travail

Parmi les adultes ayant un trouble d'apprentissage qui occupaient un emploi ou qui en avaient occupé un récemment⁶, 55,5 % ont mentionné qu'il leur fallait au moins une mesure d'adaptation en milieu de travail. Parmi eux, 71,0 % ont déclaré qu'au moins quelques-uns de leurs besoins avaient été satisfaits lorsqu'ils travaillaient. Les mesures d'adaptation les plus fréquemment exigées étaient des heures de travail modifiées (39,1 %) et une redéfinition des tâches (23,3 %).

⁵ Il est important de mentionner que 96,3 % des personnes ayant déclaré un trouble d'apprentissage ont également indiqué avoir au moins un autre type d'incapacité.

⁶ Ce chiffre englobe les personnes qui occupaient un emploi, les personnes qui étaient au chômage et qui avaient travaillé au cours des cinq années précédentes, les personnes inactives qui avaient travaillé au cours des cinq années précédentes (et qui étaient aptes au travail ou qui avaient indiqué qu'une mesure d'adaptation leur permettrait de travailler), et les personnes qui avaient pris leur retraite au cours des cinq années précédentes et qui avaient affirmé que leur départ avait été involontaire.

Nombre d'heures travaillées

Les désavantages liés à l'emploi chez les adultes ayant un trouble d'apprentissage dépassent la première étape importante qui consiste à décrocher un emploi. Les adultes occupés qui avaient un trouble d'apprentissage travaillaient en moyenne un moins grand nombre d'heures⁷ par semaine que ceux sans incapacité (28 heures contre 37 heures).

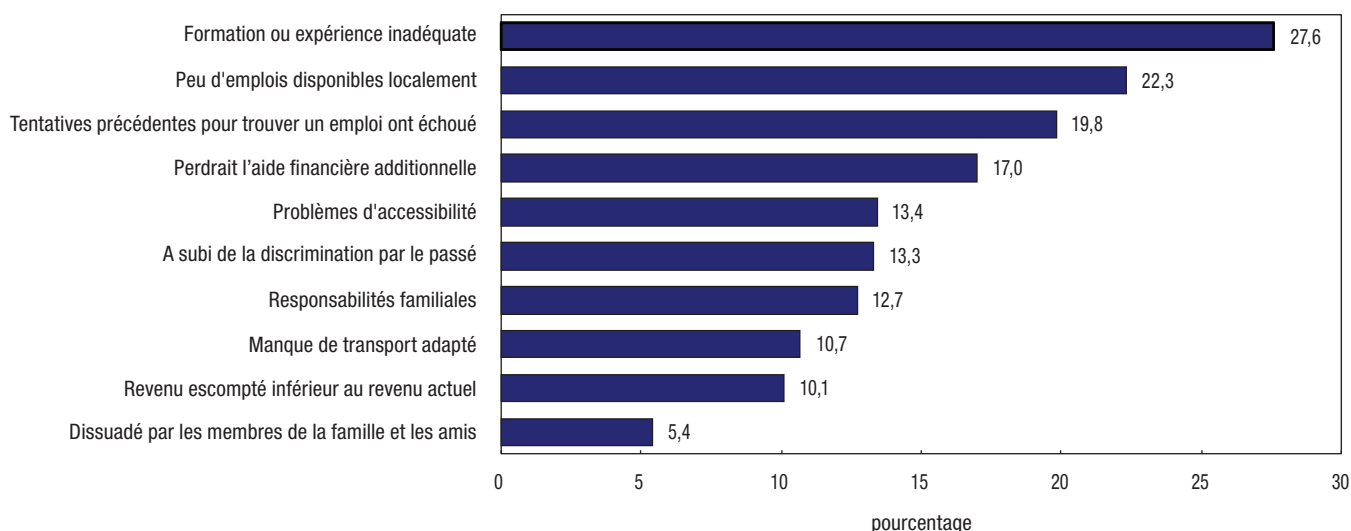
Répondants inactifs

Bon nombre d'adultes ayant un trouble d'apprentissage, qui ne faisaient pas partie de la population active, ont rencontré des obstacles qui les avaient incités à ne pas chercher d'emploi.

Le facteur le plus souvent mentionné par les adultes ayant un trouble d'apprentissage qui les dissuadait de faire leur entrée sur le marché du travail était la formation ou l'expérience inadéquate, la pénurie d'emplois disponibles localement et le fait que les tentatives précédentes pour trouver un emploi avaient échoué (graphique 6).

Graphique 6

Prévalence des obstacles à la recherche d'emploi chez les adultes ayant un trouble d'apprentissage et qui ne faisaient pas partie de la population active, personnes âgées de 15 à 64 ans, Canada, 2012



Note : Ne comprend pas les personnes ayant pris leur retraite il y a plus de cinq ans, celles ayant pris leur retraite volontairement et celles ayant indiqué qu'elles n'avaient jamais travaillé, mais que leur condition n'avait pas limité le volume ni le type de travail qu'elles pouvaient effectuer.

Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2012.

⁷ Il s'agit du nombre réel d'heures travaillées contre rémunération pendant la semaine précédant la semaine de référence dans l'Enquête nationale auprès des ménages.

Revenu

Revenu personnel des adultes en âge de travailler

Les adultes en âge de travailler (ceux de 15 à 64 ans) qui avaient un trouble d'apprentissage⁸ ont déclaré que leur revenu personnel total médian⁹ était d'environ 12 200 \$ — c'est-à-dire moins de la moitié du revenu des répondants sans incapacité (31 200 \$). Les adultes ayant un trouble d'apprentissage étaient plus susceptibles de compter sur les transferts gouvernementaux¹⁰. Chez les adultes ayant un trouble d'apprentissage qui recevaient des transferts gouvernementaux, le revenu médian sous forme de transfert s'établissait à 9 470 \$, ce qui est plus de cinq fois le montant reçu par les répondants sans incapacité (1 650 \$). Par ailleurs, 63,4 % des adultes ayant un trouble d'apprentissage recevaient plus de transferts gouvernementaux que de revenus d'emploi, alors que cela était le cas de seulement 18,7 % des répondants sans incapacité¹¹. Parmi les personnes touchant un revenu d'emploi, le revenu d'emploi médian des adultes qui avaient un trouble d'apprentissage constituait moins de la moitié de celui des répondants sans incapacité (15 900 \$ et 34 100 \$ respectivement).

Conclusion

Les adultes ayant un trouble d'apprentissage éprouvent des difficultés dans de nombreux aspects de leur vie quotidienne. De faibles résultats au chapitre de la scolarité chez les personnes sans incapacité peuvent être observés pour tous les groupes d'âge. Leurs niveaux de scolarité et de formation inférieurs se traduisent par un désavantage dans le secteur de l'emploi et un certain découragement par rapport au marché du travail et, ce faisant, par des niveaux de revenu bien inférieurs et des niveaux supérieurs de dépendance à l'égard des transferts gouvernementaux. En outre, le trouble d'apprentissage de ces adultes a tendance à être une incapacité parmi tant d'autres qui, en combinaison, peut avoir une incidence négative sur leurs expériences scolaires et professionnelles.

8 Il est important de noter que 96,3 % des personnes ayant déclaré un trouble d'apprentissage ont également mentionné avoir au moins un autre type d'incapacité.

9 Les estimations du revenu personnel prennent en compte les répondants dont le revenu personnel avant impôts est nul ou négatif.

10 Les transferts gouvernementaux comprennent les différents types de paiements de transfert gouvernementaux versés par l'administration fédérale, les provinces, les territoires ou les municipalités, notamment : la Sécurité de la vieillesse; le Supplément de revenu garanti; le Régime de pensions du Canada ou le Régime de rentes du Québec; l'assurance-emploi; l'assistance sociale; la prestation fiscale pour enfants; et tout autre revenu provenant de sources publiques.

11 Exclut les personnes qui n'ont pas reçu l'un ou l'autre de ces deux types de revenus.

Annexe A

Identification des adultes ayant un trouble d'apprentissage

L'Enquête canadienne sur l'incapacité (ECI) de 2012 décrivait les adultes ayant un trouble d'apprentissage comme étant les personnes dont les activités quotidiennes étaient limitées en raison de difficultés causées par un problème d'apprentissage. L'ECI a utilisé le nouvel ensemble de questions d'identification des incapacités (QII) élaboré pour cerner les incapacités. L'étape initiale de l'identification d'un trouble d'apprentissage consistait à établir l'existence d'un problème d'apprentissage. Deux questions ont permis de le faire :

DSQ_25 Croyez-vous avoir une condition qui rend l'apprentissage difficile pour vous en général? Ceci pourrait inclure les troubles d'apprentissage tels que la dyslexie, l'hyperactivité, les problèmes d'attention ainsi que d'autres conditions.

DSQ_26 Un enseignant, un médecin ou un autre professionnel de la santé vous a-t-il déjà dit que vous aviez un trouble d'apprentissage?

Aux personnes qui répondaient par l'affirmative à au moins l'une de ces questions, on posait une autre question pour déterminer si la condition limitait leurs activités quotidiennes :

DSQ_27 À quelle fréquence vos activités sont-elles limitées par cette condition?

- Jamais
- Rarement
- Parfois
- Souvent
- Toujours

Les personnes ayant déclaré être limitées au moins rarement répondaient à une autre question de suivi pour déterminer le niveau de difficulté ressenti.

DSQ_28 Combien de difficulté avez-vous avec vos activités à cause de cette condition?

- Aucune difficulté
- Un peu (de difficulté)
- Beaucoup (de difficulté)
- Vous ne pouvez pas faire la plupart de vos activités

Les répondants ayant déclaré être limités au moins parfois étaient automatiquement considérés comme ayant un trouble d'apprentissage. S'ils déclaraient être limités rarement, ils étaient considérés comme ayant un trouble d'apprentissage s'ils avaient également indiqué éprouver beaucoup de difficulté ou s'ils avaient déclaré être incapables de faire la plupart de leurs activités. Tous les autres étaient considérés comme n'ayant pas un trouble d'apprentissage.

On estime que 934 100 adultes canadiens ont déclaré avoir un trouble d'apprentissage. De ce nombre, 622 300 (2,3 % de la population adulte) avaient une incapacité, tandis que le reste (311 800) avait une condition qui ne les limitait pas ou qui les limitait rarement parce qu'ils éprouvaient un peu de difficulté ou qu'ils n'éprouvaient aucune difficulté à faire leurs activités quotidiennes.